

Les mouvements sociaux et la mise à l'agenda des problèmes publics : le problème en construction du contrôle des armes à feu aux États-Unis

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Cet article est issu de la conférence invitée prononcée à l'occasion de l'ouverture du colloque *Information et communication publiques ET espaces publics sociétaux : interactions et tensions*, 12-13 octobre 2017, Institut de la communication et des médias, Université Grenoble Alpes.

France Aubin

France Aubin est professeure au Département de lettres et communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et membre du Centre de recherche interuniversitaire sur la communication, l'information et la société (CRICIS). Elle concentre ses travaux actuels au triptyque qui était au centre de son projet doctoral, à savoir l'espace public, les intellectuels et l'analyse de discours. Sa recherche s'inscrit dans une perspective multidisciplinaire essentiellement ancrée en philosophie et en sociologie politiques.
France.aubin@uqtr.ca

Plan de l'article

Introduction

Mouvements sociaux et espace public

Sociologie politique des problèmes publics

Identifier

Cadrer

Justifier

Populariser

Mettre en politique publique

La structure des opportunités politiques

Le degré d'ouverture du système politique

Le degré de stabilité des alliances politiques

L'existence de forces relais à des positions stratégiques

La division des élites

La capacité d'un système politique à apporter des réponses aux mouvements sociaux en développant des politiques publiques.

La construction des problèmes publics à l'ère des fausses nouvelles et de la viralité

Références bibliographiques

Articles dans les médias

RÉSUMÉ

L'article se veut une présentation de concepts empruntés à la sociologie des mouvements sociaux et à la sociologie politique des problèmes publics appliqués à un fait social récent, la tuerie perpétrée le 14 février 2018 dans une école secondaire de la Floride. L'auteure revient brièvement sur les mouvements sociaux avant de présenter la sociologie politique des problèmes publics qu'elle illustre avec la construction, aux États-Unis, du problème public du contrôle des armes à feu. L'article poursuit avec la structure des opportunités politiques, qui permet de discuter des éléments en place pour une éventuelle mise en politique du problème en construction. Il se termine en proposant à la discussion les cinq opérations de la construction d'un problème public revues en tenant compte des bouleversements qui touchent actuellement l'espace public médiatique.

Mots clés

Problème public / cadrage / mouvement social / répertoire d'action collective / espace public / structure des opportunités politiques

TITLE

Social movement and agenda building: the construction of arm control in the USA as a public problem

Abstract

The article is intended as a presentation of concepts borrowed from social movement theory and social construction theory applied to a recent social event – the killing perpetrated on February 14, 2018, in a Florida high school. The author briefly reviews social movement theory before presenting the political sociology of public problems which she illustrates with the construction of gun control as a public problem in the United States. The article continues with the structure of political opportunities, which allows touching upon the elements in place for a possible policy implementation regarding the problem under construction. It finally puts forward to discussion the five dimensions of a public problem in the making, taking into account the upheavals that currently affect the media.

Keywords

Public problem / framing, social movement / repertoire of contention / public sphere / political opportunity structure

TÍTULO

Los movimientos sociales y la inclusión en la agenda de problemas públicos: la construcción del problema del control de armas de fuego en Estados Unidos

Resumen

El artículo hace una presentación de conceptos tomados de la sociología de movimientos sociales y de la sociología política de problemas públicos aplicados a un hecho social reciente: la masacre realizada el 14 de febrero del 2018 en una escuela secundaria de la Florida. La autora aborda brevemente los movimientos sociales antes de presentar la sociología política de problemas públicos, la cual ella ilustra a través de la construcción en curso del problema público del control de armas de fuego en Estados Unidos. El artículo continúa con la estructura de las oportunidades políticas, lo que permite el debate sobre los elementos existentes para la puesta en marcha de una posible política del problema en construcción. Él se termina proponiendo al debate las cinco operaciones de la construc-

ción de un problema público ya vistas, teniendo en cuenta los cambios que tocan actualmente el espacio público mediático.

Palabras clave

Problema público / teoría del encuadre / movimiento social / repertorio de acción colectiva / espacio público / estructura de oportunidades políticas

INTRODUCTION

Au moment où je mets la dernière main à cet article inspiré en bonne partie de la conférence que j'ai prononcée à Grenoble en octobre 2017 prolifèrent dans l'espace public de multiples interprétations du fait social dramatique qu'a constitué la tuerie perpétrée le 14 février (2018) dans l'école secondaire Marjory-Stoneman-Douglas de Parkland, dans le sud-est de la Floride. Au nombre des acteurs s'affrontant discursivement figurent les médias, des acteurs politiques, le puissant lobby des armes à feu *National Rifle Association* (NRA), des survivants de la tuerie et des associations de la société civile formées après la tuerie de Sandy Hooks en 2012. Je commencerai par revenir brièvement sur les mouvements sociaux en m'attardant à deux de leurs composantes. J'aborderai ensuite les mouvements sociaux comme entrepreneurs de cause avant de présenter la sociologie politique des problèmes publics que j'illustrerai avec la construction en cours aux États-Unis du problème public du contrôle des armes à feu déjà évoqué. Je poursuivrai avec la structure des opportunités politiques des mouvements sociaux, ce qui me permettra de discuter brièvement des éléments en place pour une éventuelle mise en politique du problème en construction. Je terminerai en faisant un retour sur la construction des problèmes publics au temps des fausses nouvelles et de la viralité.

MOUVEMENTS SOCIAUX ET ESPACE PUBLIC

Les liens entre mouvements sociaux et l'espace public sont pluriels du fait même de la pluralité des sphères publiques. Avec la sphère publique médiatique, les mouvements sociaux entretiennent des relations qui peuvent être tendues (Tuchman 1978, Gitlin 1980, Champagne 1995, Gamson 1996, Neveu 1999a, Phipps et Szagala 2007, Barker 2007, Cardon et Granjon 2010). Les mouvements sociaux ont besoin des médias pour faire connaître leurs revendications, mais les médias souscrivent le plus souvent à « l'injonction de patience ». Celle-ci suppose qu'en démocratie, il existe des moments légitimes d'expression de l'opinion publique (élections, référendums et sondages) et d'autres qui ne le sont pas ou qu'ils le sont moins : « ce n'est pas la rue qui gouverne » (Jean-Pierre Raffarin cité chez Mathieu, 2011, p. 145). Il existerait cependant des différences nationales. Par exemple, la recherche de Benson (2013, p. 16) sur le cadrage médiatique de l'immigration a démontré que les médias français avaient tendance à présenter une plus grande diversité de points de vue que les médias étasuniens. Les recherches portant sur le mouvement étudiant québécois de 2012 ont montré que les principaux médias québécois avaient offert un traitement plutôt équilibré, mais superficiel du mouvement (Centre d'études sur les médias, 2014 ; Sauvageau et Thibault 2013). Barker (2007) souligne l'incompétence relative des médias à présenter et à expliquer des enjeux complexes, surtout lorsque ceux-ci impliquent une importante remise en question de l'ordre social.

Les moyens d'action composant le répertoire (d'action) des mouvements sociaux, comme les manifestations, les grèves et les marches, s'inscrivent par définition en marge des mo-

ments légitimés d'expression de l'opinion publique et bien souvent dans l'espace public physique de la rue. Ils sont généralement tolérés dans les systèmes démocratiques, mais très encadrés : « un répertoire est toujours une co-construction entre des mobilisés et les divers producteurs du maintien de l'ordre » (Offerlé 2008, p. 81). Au Canada, on observe une tendance à la répression du droit à manifester, en particulier contre certains types de mouvements sociaux, dont le mouvement étudiant (LDL, 2015). Des travaux ont mis en lumière le profilage politique effectué par les forces policières au moment d'appliquer les lois et règlements, notamment les règlements municipaux sur le maintien de l'ordre public (Dupuis-Déri, 2014). Depuis une vingtaine d'années, on assiste plus globalement à la judiciarisation de la contestation sociale (LDL, 2015, p. 4), voire du débat public dans le cas des poursuites-bâillons (Landry, 2012). Par ailleurs, McAdam, Tarrow et Tilly (1998) rappellent que les acteurs de la sphère politique réagissent souvent par la répression aux nouveaux répertoires. En conséquence, certains mouvements sociaux ont choisi de faire porter leurs revendications sur le recours même à certains dispositifs protestataires et plus globalement à la régulation qui en encadre ou en limite les usages (Landry, Aubin et Sénécal 2015). Somme toute, les relations qu'entretiennent les mouvements sociaux avec la sphère publique politique institutionnelle peuvent donc aussi être l'objet de tensions selon le répertoire d'action mobilisé.

Pourtant, il y a plusieurs décennies déjà, l'un des pères de l'interactionnisme symbolique, Herbert Blumer, décrivait en des termes plutôt positifs les mouvements sociaux, estimant qu'ils constituaient des sociétés en miniature :

In their growth a social organisation is developed, new values are formed, and new personalities are organised. [...] They leave behind an institutional structure and a body of functionaries, new objects and views, and a new set of self-conceptions. (Blumer in Lyman 1995, p. 76)

Blumer définissait les mouvements sociaux comme des entreprises collectives visant l'établissement d'un nouvel ordre social (*order of life*). Il jugeait que deux éléments étaient essentiels pour qu'émerge un mouvement social : « *They have their inception in a condition of unrest, and derive their motive power on one hand from dissatisfaction with the current form of life, and on the other hand, from wishes and hopes for a new scheme or system of living* » (Blumer in Lyman 1995, p. 60). Il estimait que tout commençait par un cultural drift, un changement social (le retour des femmes à la maison après l'effort de guerre par exemple), favorisant chez un grand nombre d'individus le sentiment qu'il existait un écart important entre ce qui était et ce qui pourrait être, entre l'ordre social existant et l'ordre social souhaité. Comme le résume bien Revillard (2003) : « *Au minimum, ces derniers doivent être insatisfaits d'un aspect de leur vie et optimistes quant à l'efficacité de l'action collective pour améliorer cette situation.* » (Revillard 2003, p. 8). Le mouvement social naîtrait ainsi d'une nouvelle vision des possibles à l'échelle personnelle : « *a new view of what they believe they are entitled to* » (Blumer in Lyman 1995, p. 61).

Des deux éléments, c'est le second : l'optimisme, la conviction de pouvoir réussir à changer l'ordre social, qui demeure le plus fragile. Pour générer une telle conviction, il faut en effet dénaturiser l'ordre social existant¹. La dénaturalisation mène ensuite à un processus de cadrage : les mouvements sociaux « *attribuent du sens, interprètent des événements et des conditions pertinentes, de façon à mobiliser des adhérents et des participants potentiels, à obtenir le soutien des auditoires et à favoriser la démobilisation des adversaires* » (Snow, 2001, p. 1).

.....

1. Dans les termes de Blumer, qui parlait non pas de conviction mais *d'agitation*, « [...]it acts to loosen the hold on them [people] of their previous attachments, and to break down their previous ways of thinking and acting » (Blumer dans Lyman, p. 65).

LA SOCIOLOGIE POLITIQUE DES PROBLÈMES PUBLICS

Depuis Blumer, de très nombreuses recherches ont été menées sur les mouvements sociaux et l'action collective en général, donnant naissance, dans des disciplines variées (McAdam, Tarrow et Tilly 1998 p. 8; Cefai 2009, p. 245) à plusieurs sous-champs, dont celui de la sociologie des mouvements sociaux à laquelle j'associe une partie de mes réflexions. La recherche en communication s'est particulièrement intéressée au répertoire d'actions collectives (Ollitrault, 1999 et Granjon, 2001) et plus globalement, aux liens entre dispositifs et enjeux de communication (entre autres Downing 2000, Costanza-Chock 2003 et Landry, 2012). Plus récemment, des travaux ont été menés sur la professionnalisation des militants et l'intégration des relations publiques à leur répertoire d'action (Millette, 2013).

L'approche de la sociologie politique des problèmes publics permet de surmonter l'impasse (éventuelle) d'un mouvement sans adversaire, comme le sont parfois les mouvements sociaux identitaires (le mouvement LGBT par ex.) tout en présentant un portrait plus complet de la situation jugée problématique. L'approche intègre en effet les différents acteurs et facteurs responsables de la conversion d'un fait social en un problème public. Si toutes les conversions ne s'inscrivent pas dans le parcours de la mobilisation, un bon nombre d'entre elles intègrent les mouvements sociaux. Ceux-ci agissent dès lors comme entrepreneurs de cause.

L'approche des problèmes publics doit beaucoup aux travaux de Joseph Gusfield. Au début des années 1980, il publiait *"The Culture of Public Problems: Drinking, Driving, and the Symbolic Order"* (1981). Dans son ouvrage, traduit récemment en français, il cherchait à comprendre pourquoi la conduite d'une automobile sous l'influence de l'alcool était devenue un problème public dans les années 1970. Autrement dit, comment ce qui était acceptable (ou à tout le moins habituel) chez les adultes auparavant, en l'occurrence boire de l'alcool avant de conduire une automobile, était devenu un crime. S'inscrivant dans les suites de travaux interactionnistes menés sur la sociologie de la déviance², la sociologie des problèmes publics s'intéresse précisément à ce travail de conversion puisqu'« *Un problème public naît de la conversion d'un fait social en objet de préoccupation et de débat, éventuellement d'action publique* » (Neveu, 2015).

Gusfield avait montré que ce qui paraît un jour irréfutable, par exemple le lien de causalité entre « l'alcool au volant » et les accidents de la route, reposait en fait sur la construction collective d'un problème par différents acteurs, certains acteurs ayant plus d'importance que d'autres dans la problématisation (dans la définition du problème). En posant l'existence d'une relation de causalité entre deux facteurs, la construction excluait du même coup d'autres facteurs expliquant les accidents de la route, les mettant à l'abri de la critique (et de l'intervention de l'État). C'est ainsi que l'augmentation significative des automobiles sur les routes, le sous-financement du transport en commun, l'augmentation des coûts d'habitation à proximité des emplois, la faible disponibilité des maisons pouvant accueillir une famille, le manque d'équipement de sécurité des automobiles, l'obligation pour de nombreux travailleurs de cumuler plus d'un emploi, dont un qui s'exerce la nuit, sont peu pris en compte lorsque vient le temps des bilans annuels des « victimes de la route », centrés essentiellement sur la dimension individuelle des responsabilités (consommation d'alcool, âge, et plus récemment rédaction de textos).

.....

2. Selon laquelle pour « comprendre la déviance, il ne faut partir ni des individus, ni des comportements des individus, ni même des règles qui sont éventuellement transgressées, mais des situations dans lesquelles il peut advenir que soient désignés des déviants » (Dorvil et Mayer 2001 p. 11).

Du fait social au problème public, il y a différentes étapes que Neveu, qui a fait connaître la sociologie politique des problèmes publics dans le milieu francophone de la recherche depuis une vingtaine d'années (Neveu 1999b, 2015), préfère nommer *opérations* pour éviter de supposer qu'il existerait une séquence incontournable. Ces opérations, au nombre de cinq, ne sont pas toutes nécessaires d'autant que les faits sociaux ne deviennent pas tous des problèmes publics. Il arrive également que ce qui sera finalement pris en charge par l'État et traduit en termes législatifs pour « résoudre un problème » n'ait pas fait l'objet de débat dans l'espace public.

Identifier

Pour qu'un fait social devienne un objet de débat public - un problème public -, il faut habituellement que des individus se mobilisent, ou plus exactement que des individus (ou des collectifs) se fassent les hérauts d'une cause. On les nomme entrepreneurs de cause ou encore de problèmes publics. Les mouvements sociaux font partie des entrepreneurs de cause, comme les médias, les partis politiques, les dirigeants politiques, les experts, les intellectuels, les laboratoires d'idées, les hauts-fonctionnaires et les groupes d'intérêts (Neveu, 2015). Ce sont les entrepreneurs de cause qui font d'une situation singulière (d'un fait social) un problème public. Ce sont eux qui définissent une situation comme problématique ; ce sont eux qui identifient le problème.

Il peut arriver cependant qu'un fait social provoque la création de ce qui deviendra plus tard un mouvement social, menant au moins temporairement à des coalitions en attendant que les acteurs puissent s'organiser de façon pérenne et s'affirmer véritablement comme entrepreneurs d'une cause. Ces coalitions contribuent au succès des acteurs à l'origine de la conversion du fait social en problème politique en mettant à leur service différents types de ressources (financières, organisationnelles). Mais ces coalitions exposent du même coup ces acteurs aux théories conspirationnistes qui associeront aux entrepreneurs de cause initiaux d'autres causes qu'il leur sera plus facile d'attaquer.

Ainsi des acteurs issus du mouvement pro-armes et des médias d'extrême-droite ont été rapides à délégitimer les étudiants qui se sont exprimés dans les médias, notamment Emma González et David Hogg, alléguant que leur statut de victimes ne faisait pas d'eux des experts et que « *their activism should be dismissed because in adolescence, "the emotional centers of the brain are overdeveloped in comparison with the rational centers of the brain"* » (Wilson, 2018). Ils ont également souligné que le père de David Hogg avait été à l'emploi du FBI et suggéré que l'étudiant était payé par des partisans d'Hillary Clinton. En agissant ainsi, les acteurs qui s'opposent au mouvement réclamant un meilleur contrôle des armes à feu souhaitent lui retirer la légitimité nécessaire pour exercer le rôle de d'entrepreneur de cause.

Cadrer

Les acteurs n'ont évidemment pas tous le même point de vue sur le fait social à l'origine du débat public. Ils présentent et opposent différents cadrages. Dans les suites immédiates de la tuerie à l'école secondaire, deux cadrages se sont affrontés : celui des étudiants qui ont survécu à l'attentat et décidé d'interpeler le président Trump et celui du président Trump. D'un côté, les étudiants ont associé la tuerie aux mesures législatives sur le contrôle des armes ; de l'autre, le président a associé la tuerie à un problème de santé mentale chez les jeunes. C'est aussi le cadrage qu'a utilisé la porte-parole de la NRA, Dana Loesch, lorsqu'elle s'est adressée aux étudiants en Floride, ce qui lui a valu les foudres de la foule qui s'était rassemblée pour l'écouter (Levin et Phipps, 2018).

L'acteur dont le cadrage sera retenu sera qualifié de *propriétaire du problème* (Neveu, 2015). C'est à lui qu'on prêtera la plus grande légitimité pour construire le problème, c'est-à-

dire l'identifier, le cadrer « définitivement » et le justifier. Il jouera aussi un rôle central dans les suites à donner au problème. Les acteurs politiques sont évidemment favorisés puisqu'ils sont censés représenter l'opinion des citoyens qui les ont élus, mais ils sont eux-mêmes influencés par d'autres acteurs, dont les différents groupes de pression. Ceux-ci peuvent suppléer d'autres lectures ou interprétations ou participer à renforcer l'interprétation officielle, comme le fait en mars 2018 la NRA dans le dossier de la tuerie en Floride, reproblématisant la tuerie dans l'école secondaire en problème de santé mentale et en incapacité des forces de l'ordre à prévenir les attaques et à y réagir rapidement.

Les étudiants qui ont entrepris de faire du contrôle des armes à feu un problème politique ne s'y sont pas trompés. Ils ont vite repéré la puissante NRA, qu'ils ont constituée comme une partie du problème. Avec l'aide d'autres associations partageant leur cause (et du *New York Times*), ils ont diffusé la liste de tous les membres du Congrès ayant reçu de l'argent de la NRA pendant la dernière campagne électorale (Kessler, 2018). De plus, ils ont posé, au seul républicain à avoir accepté leur invitation à discuter au capitole de l'état de Floride, Marco Rubio, la question suivante : *"Can you tell me right now you will not accept a single donation from the NRA?"* (Beckett, 2018).

Au moment d'écrire ces lignes, on observe également une pluralité de cadrages, comme c'est le cas au début de la construction d'un problème public. S'ajoutent et se superposent notamment les cadrages religieux (les prières vs les actions), politique (républicains vs démocrates), médiatique (Maison blanche vs médias) et antisémite (la NRA vs les juifs).

Justifier

Alors que le cadrage procède d'une mise en récit visant la problématisation de l'enjeu, la justification met l'accent sur la gravité du problème (Neveu, 2015). Elle repose sur différents registres, comme le registre scientifique, le registre économique, le registre juridique ou le registre médical. La justification fait donc appel à des savoirs situés, mais ces savoirs ne sont pas tous, comme on pourrait le croire, le produit d'expertises.

Dans l'affaire qui me sert à illustrer l'approche de la sociologie politique des problèmes publics, deux registres ont été mobilisés jusqu'ici : le registre juridique et le registre médical. Prenant pour appui l'interprétation du deuxième amendement de la constitution étasunienne³, des juristes ont fait valoir la jurisprudence de différentes causes à l'encontre de l'argument selon lequel il serait inconstitutionnel d'interdire les armes d'assaut comme celle qui a permis de tuer 17 personnes en quelques minutes dans une école secondaire de la Floride. La NRA, par l'entremise de son vice-président, Wayne LaPierre, a répliqué en associant le deuxième amendement aux libertés individuelles et la position adverse, « aux élites » : *"The elites don't care not one whit about America's school system and school children,"* [...] *"Their goal is to eliminate the Second Amendment and our firearms freedoms so they can eradicate all individual freedoms."* (Rampton et Brice, 2018). Les références au deuxième amendement ont donné lieu à des discussions sur le contexte dans lequel l'amendement avait été rédigé⁴. Des familles des victimes ont fait valoir que : *"The second amendment was talking about muskets. We're not talking about muskets. We're talking about weapons of mass destruction."* (Levin et Phipps, 2018).

.....

3. L'amendement se lit comme suit en français « Une milice bien organisée, étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit qu'a le peuple de détenir et de porter des armes ne sera pas transgressé. »

4. Il faut savoir que la constitution étasunienne, contrairement à la constitution canadienne par exemple, doit être interprétée dans l'horizon d'attente originel, c'est-à-dire en tenant compte de ce que souhaitaient les « pères » de la constitution étasunienne. À propos de l'interprétation donnée par la Cour suprême des États-Unis au 2e amendement et du rôle de la NRA, voir Slate 2016

Le registre médical a ensuite été mis de l'avant en réaction au cadrage proposé par Trump et la NRA selon lequel le problème en était un de santé mentale chez les jeunes. Des militants ont rétorqué que les personnes atteintes de maladies mentales étaient plus à risque de mourir sous les balles que de tuer quelqu'un (Watts in Levin et Phipps, 2018)

Populariser

L'opération « populariser » désigne le fait d'exposer publiquement la construction du problème public. Elle ne se restreint pas à l'espace médiatique, mais vise l'ensemble des lieux et dispositifs où les gens délibèrent. Évidemment, certains entrepreneurs de cause sont mieux outillés que d'autres pour faire connaître leur cadrage et justification. Les ressources financières, l'appartenance aux réseaux de sociabilité « qui comptent », le capital scolaire qui permet de franchir les filtres rhétoriques de l'espace public dominant et l'accès aux médias sont des facteurs importants⁵. Le fait que les survivants qui ont entrepris de participer à la construction du problème appartiennent à un milieu aisé, bien pourvu en capital scolaire, culturel et économique, a été d'ailleurs noté par la NRA.

La situation est néanmoins des plus singulières en raison des liens entre la présidence actuelle et les médias. En effet, depuis l'entrée en fonction de Donald Trump à la présidence des États-Unis, la Maison-Blanche ne reconnaît plus les médias comme interlocuteurs légitimes. Leur rôle de représentant du public, de quatrième pouvoir, est donc profondément remis en question, déstructurant du même coup le système démocratique représentatif et la construction habituelle des problèmes publics. Les médias ne semblent plus en mesure de contribuer à l'agenda-building (Kyle, 2016). De plus, ils partagent depuis quelques années leur rôle d'agenda-setting et de médiateurs clés (Boullier 2012) avec les médias socionumériques.

Les médias étasuniens traversent en fait une double crise de légitimité. Les quotidiens étasuniens qu'on qualifiait hier de « quotidiens de référence », comme le *New York Times*, ont dû faire leur *mea culpa* après l'élection de Donald Trump - qu'ils n'avaient ni prévue ni souhaitée - et reconnaître qu'ils étaient déconnectés de l'opinion publique (voir notamment Kyle, 2016). En 2017, ils ont également perdu l'accès privilégié à la sphère politique institutionnelle qui leur avait été historiquement accordé. En effet, les briefings quotidiens du porte-parole de la Maison-Blanche ont été interdits aux médias qui critiquaient la présidence de Trump, accusés de pratiquer la désinformation (L'Obs, 2017).

On assiste donc à une étrange guerre de l'information interne (Barthel *et al.*, 2017). Lassés des accusations et des insultes que profère à leur endroit Donald Trump (Talbot, 2016), des médias reconnus comme le *New York Times* et le *Washington Post* ont produit des campagnes publicitaires mettant en avant leur rôle de chien de garde contre les *faits alternatifs* de la Maison-Blanche avec des slogans comme « *The truth is more important than ever* » (New York Times) et « *Democracy dies in darkness* » (Washington Post). Même la chaîne d'information continue CNN a subi les foudres du président Trump et entrepris de se défendre contre ses accusations.

Dans ces conditions, travailler à la mise à l'agenda médiatique, public et politique d'un fait social n'a jamais comporté autant d'incertitude, ce qui explique peut-être en partie le répertoire d'action mobilisé par les jeunes activistes. Celui-ci combine des actions appartenant au répertoire relativement classique du scandale (pétitions, slogans, t-shirts, entrevues dans les médias, marches) avec des actions du répertoire non contestataire et fortement institutionnalisé, plus proche des groupes d'intérêt, comme les débats dans les

.....

5. La question des ressources est l'objet de l'approche de la mobilisation des ressources, dont je ne traiterai pas ici.

lieux physiques de l'arène politique institutionnelle (les *townhalls*). À souligner que, dans ce dernier cas, les médias sont en mesure de réactiver le registre démocratique au sein duquel ils jouent eux-mêmes un rôle central, ce qui du même coup consolide leur rôle dans la construction du problème. Au cours des prochains mois, il sera intéressant de comparer le répertoire d'action de #NeverAgain avec celui du mouvement Black Lives Matter.

Mettre en politique publique

Enfin, il arrive que la construction d'un fait social en problème public donne lieu à des mesures législatives ou réglementaires visant à résoudre ce problème. Dans le cas qui nous occupe, l'adoption de nouvelles lois est au cœur même des revendications du mouvement #NeverAgain, qui rejette avec force les propositions dérivées des autres cadrages (institutionnalisation des jeunes atteints de santé mentale, entraînement et formation au maniement d'armes des enseignants, prime accordée aux enseignants qui accepteront d'être formés...). C'est une revendication qui s'inscrit dans les suites de nombreuses tentatives qui se sont soldées par autant d'échecs jusqu'à tout récemment. Certains estiment en effet que le vent est en train de tourner (*Le Monde*, 2018) d'autant que le président des États-Unis a adopté un nouveau cadrage, celui de l'affrontement de la NRA, en invitant les sénateurs de la Floride à adopter une loi restreignant l'accès aux armes de feu.

De fait, des modifications ont été apportées, reportant à 21 ans (plutôt que 18 ans), l'âge légal pour acheter une arme d'assaut, au grand dam de la NRA qui a entrepris des poursuites contre l'État de la Floride (AP et *The Guardian*, 2018). La loi a été adoptée le 10 mars, soit deux semaines avant les marches organisées par le mouvement à l'échelle du pays. Comme le souligne Kriesi (2009), il ne fait pas de doute que le calendrier électoral est un élément à prendre en compte dans la structure des opportunités politiques, que nous allons maintenant passer rapidement en revue.

LA STRUCTURE DES OPPORTUNITÉS POLITIQUES

Pour expliquer théoriquement les chances de succès d'un mouvement social, différents auteurs ont modélisé ce qu'il est convenu d'appeler la structure des opportunités politiques (SOP). Dans un texte souvent cité, Tarrow la définit comme l'ensemble des « dimensions récurrentes — mais pas nécessairement formelles ou permanentes — de l'environnement politique qui sont une source d'incitation à l'action collective en affectant les attentes de succès ou d'échec des gens » (Tarrow 1998 : 76-77). La SOP est aussi appelée approche structurale, en raison de l'importance qu'elle accorde aux structures, et approche du processus politique (Kriesi, 2009), en raison de l'importance qu'elle accorde aux acteurs politiques institutionnels. Elle a été étudiée dans les contextes de démocratie parlementaire et républicaine comme en France et aux États-Unis. Elle est revue depuis quelques années, en même temps que d'autres éléments centraux de la sociologie des mouvements sociaux, au motif qu'elle négligerait la dimension des subjectivités.

Deux grandes approches de SOP ont été développées : une approche historique (aussi appelée dynamique) et une approche comparative. L'approche historique est jugée plus dynamique parce qu'elle s'intéresse aux dimensions plus volatiles des opportunités. L'approche comparative est jugée plus statique parce qu'elle s'intéresse aux dimensions plus structurelles (Revillard, 2003). Je m'appuie pour ma part sur la synthèse proposée par Neveu (2005), qui comprend les cinq facteurs suivants : le degré d'ouverture du système politique, le degré de stabilité des alliances politiques, l'existence de forces relais à des positions stratégiques, la division des élites et la capacité d'un système politique à apporter des réponses aux mouvements sociaux en développant des politiques publiques.

L'approche est stato-centrée, c'est-à-dire qu'elle accorde à l'État un rôle central. Avant de passer les cinq facteurs en revue, je souligne que ce qui suit ne vise qu'à proposer des exemples concrets de ce qui pourrait constituer des indicateurs pour une recherche. Ils ne sont d'aucune façon tirés d'une recherche existante. Le lecteur tiendra compte de la dimension partiellement spéculative de ma démarche et de la visée pédagogique de l'exercice.

Le degré d'ouverture du système politique

La grande question qui anime les réflexions sur le degré d'ouverture du système politique est de savoir si la présence d'opportunités conventionnelles de participation encourage la participation contestataire non conventionnelle, ou au contraire la loyauté et le consensus (Revillard, 2003). Dans un système démocratique comme celui des États-Unis, qui reconnaît les libertés individuelles (liberté de presse, d'expression, d'association...), on observe l'existence de mouvements sociaux bien organisés (appelés organisations de mouvements sociaux ou mouvements sociaux stratégiques) et de groupes de pression qui sont formellement intégrés à la procédure politique (Courty, 2006). De ce point de vue, on peut dire que l'arène administrative est très ouverte aux revendications des groupes d'intérêt, mais il est moins certain que cela soit au profit des groupes d'*intérêt public*. Une partie de la contestation a tout de même été historiquement institutionnalisée (Kriesi, 2009).

Néanmoins, il subsiste en parallèle une forte participation contestataire souvent réprimée par les forces policières (et fort peu visible dans les médias traditionnels). Cela a été le cas du mouvement de lutte pour les droits civiques des Afro-américains qui ont été graduellement reconnus à partir des années 1950, mais dont subsistent encore aujourd'hui de graves violations. Le mouvement Black Lives Matter, qui se concentre sur le respect des garanties juridiques, demeure largement en marge et ne reçoit aucun signe d'ouverture politique de la part de la présidence actuelle. Dans le cas du mouvement réclamant un meilleur contrôle des armes à feu par l'État, nous avons vu que la présidence montre peu ou pas d'ouverture et a d'abord cherché à détourner la problématisation vers des problèmes individuels de santé mentale. En revanche, le républicain Marco Rubio s'est montré plus ouvert lors de ses échanges avec les étudiants, soupesant sans doute le degré de stabilité des alliances politiques.

Le degré de stabilité des alliances politiques

Le degré de stabilité des alliances politiques est en effet la plus grande fragilité de la présidence étasunienne, et en particulier du président Trump, qui n'a guère d'alliés sûrs sinon parmi les membres de sa famille qu'il a nommés dans son équipe rapprochée (Cartillier, 2018). La publication d'un ouvrage récent sur la Maison-Blanche laissant entendre que le chaos y règne (Wolff, 2018) – chaos que le président Trump a dit apprécier lors d'une rare présence parmi les médias (Silver, 2018) – s'ajoute aux départs et au renvoi de plusieurs membres de son équipe initiale. Rejeté par *l'establishment* de son parti, Donald Trump a connu peu de succès pour faire adopter ses politiques par ailleurs, d'autant que ses relations avec le chef du Parti républicain au Congrès, Paul Ryan, qui devrait être objectivement son allié, sont notoirement mauvaises. Les alliances politiques sont donc peu stables dans la présidence étasunienne actuelle.

L'existence de forces relais à des positions stratégiques

Le Président peut toutefois compter sur l'appui du juge Neil Gorsuch qu'il a nommé à la Cour suprême en janvier 2017, ce qui constitue une force relais à une position éminemment stratégique d'autant que la nomination assure la prépondérance numérique

des juges conservateurs. De manière générale, la séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire est considérablement fragilisée en raison des atteintes répétées du Président contre l'état de droit, à commencer par le renvoi « pour trahison », en janvier 2017, de la ministre de la Justice, Sally Yates, qui avait déclaré que le décret migratoire du Président était illégal. Malgré moult contestations formulées par des organisations de la société civile et des associations de juristes, dont l'ACLU, la troisième version du décret a finalement été adoptée et la Cour suprême des États-Unis a autorisé, en décembre 2017, l'application dans sa totalité. L'actuel ministre de la Justice, Jeff Sessions, a intenté des poursuites contre les villes étasuniennes qui se sont proclamées villes-sanctuaires en réaction au décret.

En revanche, dans la sphère publique médiatique, le Président ne peut guère compter que sur des médias d'extrême-droite et sur lui-même. *A contrario*, le mouvement #NeverAgain compte un nombre croissant d'appuis de la part d'entreprises privées, mais aussi de l'ancien président Obama et de son épouse (Leah, 2018). Il est trop tôt pour documenter les autres soutiens qu'obtiendront les étudiants du mouvement, mais ils vont croissants chaque jour et l'édition étasunienne du quotidien britannique *The Guardian* a mis sur pied un projet de sociofinancement (Break the Cycle) pour les aider à continuer d'occuper l'espace public. Les marches (March for our lives) qui se tiendront à l'échelle du pays le 24 mars de cette année (2018) devraient pouvoir donner un bon aperçu des soutiens, mais aussi des éventuelles recompositions d'alliances.

La division des élites

La division des élites déjà observée dans le cadre de l'adoption du décret migratoire et de l'annonce de la politique de renvoi des *Dreamers* semble s'accroître à la faveur des nouveaux appuis au mouvement #NeverAgain provenant d'acteurs économiques. En effet, de grandes entreprises, notamment bancaires (sous la pression de leurs clients), ont annoncé qu'elles mettaient un terme aux ententes qui les liaient à la NRA en demandant à l'association de retirer leurs noms de sa publicité (Wattles, 2018). D'autres entreprises ont annoncé qu'elles cessaient immédiatement de vendre des armes semi-automatiques (L'Express et AFP, 2018). Ceci explique peut-être pour quelles raisons après s'être dit l'ami de la NRA, le président étasunien a assuré ne pas avoir peur de l'association et indiqué qu'il serait en faveur de nouvelles mesures pour restreindre l'accès aux armes à feu (BBC, 2018). Cela permet également au président Trump de faire de la NRA le nouveau destinataire de la revendication et la cible des attaques du mouvement #NeverAgain et de ses alliés.

La capacité d'un système politique à apporter des réponses aux mouvements sociaux en développant des politiques publiques

Enfin, la capacité d'un système politique à apporter des réponses aux mouvements sociaux en développant des politiques publiques avait paru bien faible durant la présidence de Barak Obama, notamment parce que le Congrès et le Sénat avaient systématiquement bloqué ses tentatives de réforme et mené à la paralysie fréquente de la fonction publique du pays. En vérité, le système étasunien de contrepoids, où s'affrontent le droit de veto présidentiel et la séparation rigide des pouvoirs législatif et exécutif (l'absence d'une ligne de parti), est aussi en cause. Elle permet à la polarisation croissante du pays de réduire la capacité du système de laisser remonter au centre du pouvoir de nouvelles propositions émanant de la périphérie, pour le dire dans les termes de Habermas. En se retournant contre la NRA, Trump a voulu montrer qu'il était en mesure de jouer son rôle de président pour protéger la population contre les lobbies et en particulier celui de la NRA.

Enfin la question de savoir si les opportunités sont générales ou relèvent d'un domaine de politique publique spécifique demeure à l'étude. Il est possible qu'étant donné l'importance du port d'armes pour les citoyens des États-Unis et le lien établi par ses promoteurs avec l'identité étasunienne, il soit plus difficile de proposer une montée en généralité à partir des observations qui pourraient être menées de l'évolution du problème (Revillard, 2003). Une recherche qui chercherait à documenter la construction en cours du point de vue des opportunités politiques devrait donc tenir compte des variantes sectorielles (le cadrage du deuxième amendement de la politique publique concernée) et conjoncturelles (la présidence de Donald Trump).

LA CONSTRUCTION DES PROBLÈMES PUBLICS À L'ÈRE DES FAUSSES NOUVELLES ET DE LA VIRALITÉ

En conclusion, je propose de revenir très succinctement sur les cinq opérations de la construction d'un problème public en tenant compte des bouleversements qui touchent actuellement l'espace public médiatique.

D'abord, il faut se pencher sur le rôle des médias comme entrepreneurs de cause. Si des mouvements sociaux ont pu acquérir une certaine légitimité (souvent qualifiée de contre-expertise), quel rôle les médias peuvent-ils jouer au moment où les nouvelles modalités de production de la valeur dans l'industrie de l'information les déclassent au profit de médias sociaux évalués selon des critères de viralité et « d'engagement » des internautes (clics, mentions j'aime, retweets) ? Au moment où la popularité se substitue à la notoriété, comment pourront-ils participer à la définition des problèmes et des situations ?

Dans quelle(s) arène(s) les mouvements sociaux cadreront-ils leur cause si l'espace médiatique n'est plus qu'une arène parmi d'autres ? Leurs opérations de cadrage devront-elles se plier aux nouvelles contraintes de l'économie de l'attention où règnent l'anecdote et l'intérêt humain ?

Avec quel(s) discours les mouvements sociaux justifieront-ils leur démarche si les médias (et les scientifiques) sont discrédités et que tout est qualifié de « fausse nouvelle » dans un contexte de « guerre de vérités » ? (Rosanvallon, 2018).

Comment populariser un enjeu social ? Entre viralité et audience, quelle influence ? La démocratisation actuelle de l'espace public (Cardon, 2010) mène à une fragmentation extrême dont la fonction éditoriale se perd dans l'opacité des algorithmes et des ghettos idéologiques.

Enfin, pour traduire un problème en politique publique, il faut encore que les dirigeants acceptent d'être imputables (en évitant de signer des accords-commerciaux qui les rendent impuissants, par ex.) sans donner pour autant dans le discours identitaire de repli. Dans le cas du dossier du contrôle des armes à feu, les cadres et registres demeurent résolument nationaux, et donc sujets au climat électoral (Kriesi, 2009). C'est pourquoi les associations comme Moms Demand Action for Gun Sense in America et Everytown, proches des activistes de #NeverAgain, ont lancé la campagne «Throw them out!» qui vise à identifier les politiciens qui restent proches du lobby des armes à feu et à contrer leur réélection (Abbatt, 2018).

In fine, dans un pays où les arènes administratives et parlementaires sont perméables aux lobbies, il semble que le répertoire d'action collective ne puisse se passer des modes de participation contestataire de type conventionnel comme l'appel aux votes. J'y vois un peu d'espoir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barker, M. (2007), *Conform or reform? Social movements and the mass media*. Fifth-Estate-Online- International Journal of Radical Mass Media Criticism.
- Barthel, Michael, Jeffrey Gottfried and Amy Mitchell (2017), Most Say Tensions Between Trump Administration and News Media Hinder Access to Political News. Pew Research Center. *Journalism and Media*, [en ligne], http://assets.pewresearch.org/wp-content/uploads/sites/13/2017/04/03161501/PJ_2017.04.04_Trump-Media-Relationship_FINAL.pdf
- Benson, Rodney. *Shaping Immigration News: A French-American Comparison* (Communication, Society and Politics) (p. 16). Cambridge University Press. Édition du Kindle.
- Boullier, D. (2012), *Plates-formes de réseaux sociaux et répertoires d'action collective*. In *Colloque» Mouvements sociaux en ligne face aux mutations socio politiques et au processus de transition démocratique»* (pp. 37-50). Karthala.
- Blumer, H. [1951] (1995), « Social Movements ». In *Social Movements. Critiques, concepts, case studies*. Stanford M. Lyman. (ed.) *Coll. Main trends of the Modern World*. New York, Washington Square: New York University Press, pp. 60-83.
- Cardon, D., & Granjon, F. (2010), *Médiactivistes*, Paris. Presses de Sciences Po, 24.
- Cardon, D. (2010), *La démocratie Internet. Promesses et limites*. Éditions du Seuil et la République des Idées. Paris.
- Cefaï, D. (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*. Lectures, Les livres.
- Centre d'études sur les médias (2014), *Les médias et la crise étudiante: Traitement du conflit par la presse quotidienne montréalaise*, [en ligne], <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/Crise%20etudiante-Quotidiens.pdf>.
- Champagne, P. [1990] (2015), *Faire l'opinion: le nouveau jeu politique*. Paris : Édition Minuit.
- Costanza-Chock, S. (2003), Mapping the repertoire of electronic contention. *Contributions To The Study Of Mass Media And Communications*, 66, 173-191.
- Courty, G. (2006), *Les groupes d'intérêt*. La Découverte.
- Dorvil, H. et R. Mayer (2001), *Problèmes sociaux. Tome I. Théories et méthodologies*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Downing, J. D. (2000), *Radical media: Rebellious communication and social movements*. Sage.
- Dupuis-Déri, F. (2014), « Émergence de la notion de « profilage politique » : répression policière et mouvements sociaux au Québec » *Politique et Sociétés*.
- Fraser, N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : Éditions La découverte.
- Gamson, W. A., & Meyer, D. S. (1996), *Framing political opportunity*.
- Gitlin, T. (2003), *The whole world is watching: Mass media in the making and unmaking of the new left*. Univ of California Press.
- Granjon, F. (2001), *L'Internet militant: mouvement social et usages des réseaux télématiques*. Apogée.
- Gusfield, J. R. (1981), *The culture of public problems: Drinking-driving and the symbolic order*. University of Chicago Press.
- Kriesi, H. (2009), *Les mouvements sociaux et le système politique: quelques remarques*

sur les limites de l'approche du processus politique. *Sociologie et sociétés*, 41 (2), 21-38.

Landry, N. (2012), *SLAPP. Bâilonnement et répression judiciaire du discours politique*, Montréal, Éditions Écosociété, 212 p.

Landry, N., Aubin, F., & Sénécal, M. (2015), Médias et mouvements sociaux: pratiques de mobilisations collectives. *Canadian Journal of Media Studies*, 13, 124-145.

Ligue des droits et libertés (LDL). (2015), *Manifestations et répressions. Point saillants sur le droit de manifester au Québec* <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport-manifestations-repressions-ldl.pdf>.

McAdam, Doug, Sidney Tarrow et Charles Tilly. (1998), Pour une cartographie de la politique contestataire. *Politix*. (11)41, 7-32

Mathieu, L. (2011), *La démocratie protestataire. Mouvements sociaux et politique en France aujourd'hui*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats ».

Millette, J. (2013), *De la rue au fil de presse. Grèves étudiantes et relations publiques*. Québec, QC : Presses de l'Université Laval.

Neveu, E. (1999A), Médias, mouvements sociaux, espaces publics. *Réseaux*, 17(98), 17-85.

Neveu, E. (1999B), L'approche constructiviste des «problèmes publics». Un aperçu des travaux anglo-saxons. *Études de communication. Langages, information, médiations*, (22), 41-58.

Neveu, E. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte. Neveu, E. (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*. Armand Colin.

Offerlé, M. (2008). Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe-XXIe siècles). *Politix*, (1), 181-202.

Ollitrault, S. (1999), De la caméra à la pétition-web: le répertoire médiatique des écologistes. *Réseaux*, 17(98), 153-185.

Phipps, K., & Szagala, K. (2007), Social movements and the news media. *The McMaster Journal of Communication*, 4.

Revillard, A. (2003), *La sociologie des mouvements sociaux: structures de mobilisations, opportunités politiques et processus de cadrage*. halshs.archives-ouvertes.fr halshs-01141740.

Rosanvallon, P. (2018), *La démocratie à l'âge de la post-vérité*. Symposium. Collège de France. 27 février 2018, [en ligne], <https://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/symposium-2018-02-27-18h00.htm>

Sauvageau, F. & Thibault, S. (2013), Tout voir et tout entendre, mais sans comprendre ! : Le conflit étudiant et les défaillances des médias1. *Recherches sociographiques*, 54 (3), 531-552.

Snow, D. (2001), Analyse de cadres et mouvements sociaux. L'action collective: mobilisation dans les arènes publiques, *Raisons pratiques*, 11.

Tarrow, S., Tilly, C., & McAdam, D. (1998), Pour une cartographie de la politique contestataire. *Politix*, (1), 7-32.

Tilly, Charles et Lesley J. Wood, (2009), «*Democratization and Social Movements*», *Social Movements: 1768-2008*, Boulder & London, Paradigm Publishers, p. 123-143.

Tuchman, G. (1978), *Making news: A study in the construction of reality*. New York Free Press

Wolff, M. (2018), *Fire and Fury: Inside the Trump White House*. New York: Henry Holt & Co.

Articles dans les médias

AP et The Guardian. (2018), NRA sues Florida over new gun law in wake of Stoneman Douglas shooting. The Guardian 10 mars 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/2018/mar/09/florida-governor-gun-control-bill-teachers>.

BBC News. (2018), Trump at odds with Republican lawmakers over gun reforms. Édition US et Canada. 1er mars 2018, [en ligne], <http://www.bbc.com/news/world-us-canada-43235969>.

Beckett, L. (2018). Furious Florida survivors assail NRA and politicians and urge action on guns The Guardian 22 février 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/2018/feb/21/florida-school-shooting-town-hall-cnn-students-nra-what-happened>.

Cartillier, J. et AFP. (2018), La solitude de Donald Trump. La Presse, 1er mars 2018, [en ligne], http://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201803/01/01-5155779-la-solitude-de-donald-trump.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_51_55838_article_POS1.

Gabbatt, A. (2018), 'Throw them out': plans to eject politicians 'beholden to the gun lobby' The Guardian 17 février 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/2018/feb/17/the-resistance-niow-activists-gun-lobby>.

Pope, Kyle (2016), Here's to the return of the journalist as malcontent. Columbia Journalism Review. 9 novembre 2016, [en ligne], https://www.cjr.org/criticism/journalist_election_trump_failure.php.

Kessler, A. (2018), Why the NRA is so powerful on Capitol Hill, by the numbers. CNN. 23 février 2018, [en ligne], <https://www.cnn.com/2018/02/23/politics/nra-political-money-clout/index.html>.

L'Express et AFP. (2018), Aux États-Unis, une grande enseigne va cesser de vendre des fusils d'assaut, [en ligne], https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/aux-etats-unis-une-grande-enseigne-va-cesser-de-vendre-des-fusils-d-assaut_1988683.html

L'Obs. (2017), L'administration Trump bannit plusieurs grands médias du briefing quotidien. 25 février 2017, [en ligne], <https://www.nouvelobs.com/monde/l-amerique-selon-trump/20170225.OBS5764/l-administration-trump-bannit-plusieurs-grands-medias-du-briefing-quotidien.html>.

Le Monde. (2018), Armes aux Etats-Unis : la presse américaine discerne un espoir de changement. Le Monde. International. 22 février 2018, [en ligne], http://www.lemonde.fr/international/article/2018/02/22/armes-aux-etats-unis-la-presse-americaine-discerne-un-espoir-de-changement_5261109_3210.html#e1yy2oEDvt5qV5SC.99.

Leah, R. (2018), Michelle Obama pens tweet praising Parkland students: "We're behind you" Salon. 22 février 2018, [en ligne], <https://www.salon.com/2018/02/22/michelle-obama-pens-tweet-praising-parkland-students-were-behind-you/>.

Levin, S. et Claire Phipps. (2018), Florida survivors confront NRA spokeswoman in heated town hall meeting – as it happened. The Guardian 22 février 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/live/2018/feb/21/cnn-town-hall-gun-control-debate-live-florida-students-nra-marco-rubio?page=with:block-5a8e3e36e4b05b8a927359db#block-5a8e3e36e4b05b8a927359db>.

Rampton, R. et M. Brice. (2018), U.S. gun lobby slams anti-gun 'elites' after Florida school massacre. Reuters. 22 février 2018, [en ligne], <https://www.reuters.com/article/us-usa-guns/u-s-gun-lobby-slams-anti-gun-elites-after-florida-school-massacre-idUSKCN1G61KZ>.

Silver, Laura. (2018), Trump Said He Likes «Chaos» And Joked Melania Might Be Next To Leave The White House At A Charity Dinner. Buzzfeed 4 mars 2018, [en ligne], https://www.buzzfeed.com/laurasilver/trump-said-he-likes-chaos-and-joked-melania-might-be-next?utm_term=.bhWLPWMLX#.lejaKo7ar.

Slate.fr. (2016), Comment la NRA a influencé la signification du second amendement sur le port d'armes Slate. 21 juin 2016, [en ligne], <http://www.slate.fr/story/119887/nra-influence-second-amendement>.

Talbot, M. (2016), Trump and the Truth: The “Lying” Media. New Yorker 28 septembre 2016, [en ligne], <https://www.newyorker.com/news/news-desk/trump-and-the-truth-the-lying-media>.

Wattles, J. (2018), Bank of America wants to talk to its customers who make guns. CNN 24 février 2018, [en ligne], <http://money.cnn.com/2018/02/24/news/companies/bank-of-america-assault-weapons/index.html>.

Wilson, J. (2018), How rightwing media is already attacking Florida teens speaking out. The Guardian. International Edition. 20 février 2018, [en ligne], <https://www.theguardian.com/us-news/2018/feb/20/how-rightwing-media-is-already-attacking-florida-teens-speaking-out>.